



**BULLETIN ADHERENTS N°30 du 1 septembre 2021  
ASSOCIATION POUR LA VERITE SUR  
L'ASSASSINAT DE SOPHIE TOSCAN DU PLANTIER  
née BOUNIOL**

**LE MOT DU PRÉSIDENT DE L'ASSOPH, JEAN-PIERRE GAZEAU**

**Ces dernières semaines ont été riches en événements médiatiques autour de l'affaire. Cela a donné lieu à de nombreux messages à l'adresse de l'ASSOPH, par courriel ou sur sa page facebook (<https://www.facebook.com/Assoph-129442770585002/>). La grande majorité sont des messages de soutien, venant surtout du monde anglo-saxon. Quelques messages ont un contenu fantaisiste ou complotiste, quand ils ne prennent pas directement la défense de I. Bailey. Il y a eu aussi un épisode de première importance au plan diplomatique, à l'occasion de la visite du président E. Macron en Irlande.**

**L'AFFAIRE DU MEURTRE DE SOPHIE TOSCAN DU PLANTIER A ETE ABORDEE AU PLUS HAUT SOMMET DE L'ETAT ET PREND UNE DIMENSION INTERNATIONALE**

**LA DECLARATION TRES POSITIVE DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, EMMANUEL MACRON**

**Le meurtre de Sophie, la condamnation à 25 ans de prison de Ian BAILEY par la cour d'Assises de Paris le 31 mai 2019 ainsi que le refus de l'Irlande d'exécuter le Mandat d'Arrêt Européen (MAE) délivré par la justice française ont été abordés lors de la CONFÉRENCE DE PRESSE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE ET DU PREMIER MINISTRE D'IRLANDE Micheál MARTIN à Dublin (Irlande), le jeudi 26 août 2021. Les réponses des deux chefs d'état ont été révélatrices des engagements respectifs des deux pays à respecter les procédures européennes.**

**Voici in extenso les réponses des deux chefs d'état à la question posée par un journaliste :**

**Journaliste**

*« Monsieur le Président, à propos de Sophie TOSCAN du PLANTIER qui est morte il y a 25 ans, la France a condamné le coupable, mais il ne sera pas extradé par l'Irlande. Que peut-on faire de plus pour sa famille ? »*

**Micheál MARTIN**

*« D'abord, à propos du meurtre de Sophie TOSCAN du PLANTIER, ça a été un acte épouvantable, le meurtre d'une femme innocente et qui a fortement affecté toute la communauté de l'ouest de Cork, qui souffre encore de cet événement, de ces atrocités au sein d'une même communauté paisible. Et pour ce qui est de la famille de Sophie TOSCAN du PLANTIER, nous lui avons communiqué notre compassion, notre sympathie, et un documentaire a été publié, mais nous sommes bien conscients de l'énormité du traumatisme connu par cette famille. L'enquête est encore ouverte au sein de la police. Comme vous le savez, nous n'interférons pas avec les processus judiciaires, mais nous souhaitons que justice soit faite. C'est une tâche terrible sur un pays que ce genre d'événement. C'est une personne qui adorait venir à Cork, sa famille de même. J'aime beaucoup cette partie du pays moi-même, et c'est incompréhensible ce qu'il s'est produit cette soirée-là. C'est une histoire qui continue à toucher profondément la population irlandaise. Et même à ce stade, nous incitons vivement toute personne ayant des informations pouvant nous permettre de faire la lumière sur cette affaire, de nous les communiquer pour que justice soit faite. Merci. »*

**Journaliste**

*« Monsieur MACRON souhaiterait-il prendre la parole pour répondre à la question sur Sophie ? »*

**Emmanuel MACRON**

*« Je vais d'abord, évidemment, avoir une pensée pour l'ensemble de ses proches et sa famille. Le Taoiseach l'a rappelé un instant, c'est un terrible drame et il y a encore énormément, évidemment, de souffrances personnelles parce qu'il y a encore un procès en cours et un travail de deuil qui n'a pas pu s'effectuer. J'ai d'abord un mot, si je puis dire, personnel et humain pour toute la famille. Ensuite, sur le plan de la procédure, Sophie TOSCAN du PLANTIER est une victime française. Une information a été ouverte en France pour déterminer la cause de sa mort, et c'est dans ce cadre que la cour d'assise de Paris a jugé Ian BAILEY coupable de meurtre et l'a condamné par défaut à une peine de réclusion criminelle de 25 ans. Si l'intéressé consent à sa remise aux autorités judiciaires française, la condamnation sera alors non avenue et un nouveau procès pourra être organisé en sa présence. Ce qui n'a pas été possible compte tenu du fait qu'il n'a pas souhaité se soumettre à la justice française. Dans ce cadre-là, la Cour d'assises de Paris a délivré à l'encontre de M. BAILEY un mandat d'arrêt européen que la High Court de Dublin a refusé, à ce stade, d'exécuter. La Cour d'assises déterminera donc la réponse qu'il convient d'apporter à ce refus et nous devons laisser un temps au dialogue entre les juridictions. Le Premier ministre l'a dit à l'instant, c'est dans ce dialogue entre juridictions que la solution peut être trouvée. Et très clairement, la confiance mutuelle sera la clé de voûte de la construction d'une Europe de la justice. C'est cette confiance mutuelle entre nos juridictions qui doit nous conduire à trouver un chemin sur cette affaire criminelle, mais aussi bâtir une Europe de la justice qui seule permettra le plein respect des droits humains et la garantie d'une justice équitable et impartiale en Europe »*

Il ressort manifestement de ces échanges :

- le refus obstiné de l'Irlande à reconnaître ses errements dans le traitement désastreux de l'affaire du meurtre de Sophie en décembre 1996 : incapacité à identifier et traduire le meurtrier devant un tribunal, refus, sur un prétexte futile de « non-réciprocité », d'exécuter le MAE adressé par la justice française aux autorités irlandaises contre Ian BAILEY, condamné en France à 25 ans de prison pour le meurtre de Sophie, non reconnaissance de la justice française et des procédures européennes entre états membres sur la remise d'un individu reconnu criminel, mépris du principe de « confiance mutuelle » induit par la directive européenne de 2002.
- La prise en compte par le président français s'est manifestée au contraire par une réponse précise et respectueuse des procédures judiciaires française et européenne. Elle prend acte de la complexité des rapports entre autorités des deux pays dans le domaine de la justice et affirme la nécessité mais aussi la possibilité de trouver une solution dans un « dialogue entre juridictions » et avec comme objectif le « plein respect des droits humains et la garantie d'une justice équitable et impartiale en Europe ».

### L'AVANCEMENT DE LA PLAINTÉ DE LA COMMISSION EUROPEENNE CONTRE L'IRLANDE

Aucune réponse n'a été obtenue sur l'avancement de la procédure maintenant lancée par la commission européenne le 30 octobre 2020 contre l'Irlande, pour non-respect des délais dans la procédure d'exécution des mandats d'arrêt européens et rajout de critère de refus non prévu dans la directive européenne de 2002. Nous savons seulement que la commission est en pourparlers avec l'Irlande et le silence règne sur ces négociations. La procédure d'infraction déclenchée par la commission européenne reste ainsi au stade de la mise en demeure, aucun avis motivé n'a été émis.

### L'ONDE DE CHOC MEDIATIQUE DES DOCUMENTAIRES NETFLIX et SKY NEWS

La sortie du documentaire NETFLIX le 30 juin 2021 est un événement important pour la connaissance par le public mondial des faits qui se sont déroulés en décembre 1996 puis les années suivantes.



Affiche Netflix du documentaire « Sophie, murder in West Cork »

Réalisé et produit par Simon CHINN avec comme producteur associé Frédéric GAZEAU, membre de l'ASSOPH, il présente factuellement les événements de décembre 1996 ainsi que les nombreux témoignages recueillis par le réalisateur, les polices irlandaise et française, dont celui très libre et conséquent de Ian BAILEY lui-même. Il est de très bonne facture et implacable pour ce dernier. Sa large audience internationale est une garantie que l'affaire du meurtre de Sophie restera brûlante tant que vérité et justice ne seront pas apportées à sa famille.

L'esprit du documentaire de SKY NEWS est différent. Son réalisateur Jim SHERIDAN est talentueux, célèbre (e.g. Ours d'Or en 94 pour « Au nom du père »). Présentant de nombreuses images inédites, le documentaire attire l'attention, mais s'aligne manifestement sur les positions des autorités irlandaises. Ainsi, à aucun moment il ne va au fond du dossier, on reste dans le doute et l'interrogation qui tendent à innocenter Ian BAILEY. Il porte clairement une critique sur le jugement de la cour d'assises de Paris, et met ainsi à mal le principe de la confiance mutuelle entre les justices des deux pays.

### LE COMBAT DE L'ASSOPH CONTINUE DONC : APRES LA VERITE, LA JUSTICE !

*Si vous souhaitez soutenir le combat de l'ASSOPH pour la vérité et la justice sur le meurtre de Sophie vous pouvez effectuer un don. En effet L'ASSOPH devra encore faire appel à ses avocats français et irlandais pour l'aider à obtenir l'extradition de Ian BAILEY et obtenir de l'Irlande qu'elle respecte enfin ses obligations internationales en matière d'extradition.*

Si vous souhaitez faire un don à l'ASSOPH en 2021,

Nom : .....Prénom : .....Tel : (..).....email ..... @.....

Adresse : .....

Je souhaite soutenir l'association et devenir membre donateur en versant un don de : .....€

Date : ..... Signature : .....

Chèques bancaires à l'ordre de « ASSOPH » à envoyer, avec le bulletin de don à ASSOPH 75 Bld de Charonne 75011 PARIS; contact ; [assoph@orange.fr](mailto:assoph@orange.fr) site : [www.assoph.org](http://www.assoph.org)